

Colmar, le 20 avril 2020

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de l'éducation
nationale du Haut-Rhin,

à

Mesdames les institutrices et messieurs
les instituteurs,
Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles du Haut-Rhin,

Division
de l'enseignant, des
moyens et de la
formation continue
du 1^{er} degré

Objet : Second appel à candidature sur postes spécifiques - Rentrée 2020

En application des lignes directrices de gestion ministérielles et académiques, le département du Haut-Rhin a recours à des procédures de sélection et d'affectation en dehors du mouvement intra départemental pour des postes spécifiques qui nécessitent des qualifications, compétences ou aptitudes particulières, au regard des besoins locaux et des spécificités du département. Les particularités de ces postes nécessitent de vérifier au préalable la détention de titres ou qualifications, l'existence de compétences et/ou une expérience particulière permettant la bonne adéquation entre les exigences du poste et le profil du candidat.

Dossier suivi par
Sylvie PHILIPPE
Aline MARECHAL
03.89.21.56.40
03.89.21.56.19
i68d1@ac-strasbourg.fr

Adresse postale
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
du Haut-Rhin
52-54 avenue de la
république
BP 60092
68017 COLMAR Cedex

I / Les postes

a. Les postes à exigences particulières

Ces postes nécessitent la vérification préalable auprès du candidat de la détention de titre(s) ou de diplôme(s) ou de la possession d'une compétence ou d'une expérience particulière.

Les postes suivants relèvent de la catégorie des postes à exigences particulières :

- enseignant en service de psychiatrie infanto-juvénile
- ULIS passerelles
- dispositif relais
- bureau AESH
- un maître/deux langues (Langue et Culture régionale)
- 8h allemand
- classes accueillant des moins de 3 ans
- classes passerelles
- classes à horaires aménagés musicales
- CP et CE1 dédoublés

b. Les postes à profil

En raison de spécificités particulières attachées à ces postes ou relevant de contextes locaux particuliers, il peut être procédé à des affectations hors barème. Il s'agit d'une modalité de recrutement pour laquelle l'adéquation poste/profil doit être la plus étroite possible, dans l'intérêt du service.

Les postes suivants relèvent de la catégorie des postes à profil :

- conseillers pédagogiques

- unité locale d'inclusion scolaire (ULIS) en collège et lycée
- unité pédagogique d'élèves arrivants allophones (UPE2A)
- classes spécialisées (remédiation scolaire, MECS, autisme)
- enseignant mis à disposition de la MDPH
- secrétaire de commission départementale des enseignements adaptés
- assistant de prévention
- directions d'écoles entièrement déchargées (hors REP et REP+)
- directions d'écoles situées en REP et REP+
- coordinateurs REP+
- formateur en éducation prioritaire
- enseignants à l'école de l'illberg de Mulhouse
- directeurs de centres PEP
- chargés de mission auprès de Mme l'Inspectrice d'académie
- maîtres supplémentaires
- coordinateurs de l'unité d'enseignement dans les établissements médico-sociaux
- enseignants des unités d'enseignement dans les établissements médico-sociaux
- enseignants référents – suivi de la scolarisation des élèves handicapés
- enseignants référents aux usages du numérique (ERUN)
- enseignants en établissements pénitentiaires et centre éducatif fermé

II / Les modalités de recrutement

a. Une procédure spécifique de recrutement

Les postes à exigences particulières et à profil sont traités en dehors du mouvement intra-départemental, sur la base d'appels à candidature qui listent les postes vacants sur lesquels les enseignants peuvent postuler. Ils ne peuvent donc pas être obtenus dans le cadre du mouvement intra-départemental.

Les candidats intéressés par les postes vacants enverront un curriculum vitae, une lettre de candidature motivée accompagnés du dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière, sous couvert de leur IEN qui portera un avis. **Une copie de la candidature devra obligatoirement être envoyée, par l'enseignant, à i68d1@ac-strasbourg.fr.**

Les candidatures devront parvenir à la division de l'enseignant pour le 6 mai au plus tard.

Les enseignants ayant reçu un avis défavorable de leur inspecteur de circonscription ne seront pas reçus par la commission d'entretien. Les enseignants ayant reçu un avis favorable de leur inspecteur de circonscription seront convoqués devant la commission.

Dans le souci de constituer un vivier de personnel et d'alléger la procédure, l'avis favorable de la commission reste valable pendant trois années scolaires pour les postes à exigences particulières.

b. Un départage au barème ou par liste classante

Pour les postes à exigences particulières, le départage des candidats se fera dans l'ordre ci- dessous :

- enseignant titulaire d'un poste à exigences particulières et touché par une mesure de carte scolaire, qui postule pour un poste de même nature, par AGS décroissante.
- enseignant titulaire d'un poste à exigences particulières et qui souhaite un poste similaire mais dans une autre école, par AGS décroissante.
- enseignant entrant dans le dispositif, par AGS décroissante.

NB : en cas d'ex-aequo le départage se fera par l'ancienneté sur le poste du même dispositif, puis par l'âge.

Pour les postes à profil, le départage des candidats sera effectué par la commission qui établira une liste classante (hors barème). Cette liste classante est valable uniquement pour le poste demandé et pour l'année en cours.

Cas particuliers

S'agissant des postes un maître/deux langues et au vu de la situation des ressources bilingues du département, les candidatures des nouveaux entrants dans le cursus bilingue seront toujours traitées en priorité par rapport aux enseignants déjà dans le cursus bilingue.

S'agissant des postes spécialisés auprès de madame l'inspectrice de l'ASH, les enseignants non titulaires du CAPPEI et demandant le maintien sur leur poste seront traités en priorité par rapport aux enseignants souhaitant s'essayer sur un poste spécialisé (sous réserve de l'avis favorable de madame l'inspectrice de l'ASH).

c. La nomination

La candidature à ce type de poste relève d'un choix personnel et réfléchi. Tout enseignant qui postule à un poste à exigences particulières ou à profil et dont la candidature serait retenue ne peut refuser d'être affecté sur ce poste.

ATTENTION ! L'enseignant nouvellement nommé sur le poste demandé ne doit pas participer au mouvement intra-départemental des professeurs des écoles étant donné qu'il aura déjà une nouvelle affectation au 1^{er} septembre 2020. Le cas échéant, sa participation au mouvement sera annulée.

La nomination sur les postes spécifiques se fera à titre définitif, sous réserve que le candidat dispose des titres requis. Les enseignants souhaitant être nommés en affectation à l'année (affectation provisoire avec réservation du poste de titulaire pendant un an) doivent en faire la demande explicite dans leur courrier de candidature.

III/ Les postes vacants

a. Postes à exigences particulières

➤ 1 maître/deux langues

- EEPU Soultzmatt WINTZENHEIM
- EEPU Anne Frank Vieux Thann THANN
- EEPU Soppe le Bas THANN
- EEPU Albert Schweitzer Village Neuf SAINT LOUIS (2 postes)
- EPPU Buschwiller (poste en élémentaire) SAINT LOUIS
- EEPU La fontaine Hésingue (poste en maternelle) SAINT LOUIS
- EMPU Nordfeld MULHOUSE 2

➤ 8h allemand

- EEPU Victor Hugo MULHOUSE 2

➤ CP- CE1 dédoublés

- EEPU Furstenberger MULHOUSE 1
- EEPU Brossolette MULHOUSE 2
- EEPU Kléber MULHOUSE 3 (8 postes)

➤ Poste d'appui à la continuité pédagogique – EEPU Waltz COLMAR

➤ Classe thérapeutique- Hôpital de Jour de Mulhouse

b. Postes à profil

➤ **Conseiller pédagogique généraliste**

- auprès de Mr l'inspecteur de la circonscription de Wintzenheim
- auprès de Mme l'inspectrice de la circonscription de l'ASH

➤ **Direction d'école entièrement déchargée**

- EEPU du Rottenberg Ribeauville INGERSHEIM

➤ **Directions d'écoles REP+**

- EMPU Albert Camus MULHOUSE 1
- EMPU Lefebvre MULHOUSE 2
- EMPU Les tonneliers MULHOUSE 3

➤ **Classes spécialisées**

- Unité d'enseignement autisme maternelle, pour exercice à EEPU Haut Poirier MULHOUSE
- Unité d'enseignement autisme maternelle, pour exercice à EEPU Brant COLMAR
- Enseignant à la plateforme autisme du Haut-Rhin (IME Bollwiller)

➤ **Enseignant référent auprès d'élèves en situation de handicap** (implantation à définir)

➤ **Poste coordonnateur départemental PIAL**

➤ **Ecole bilingue anglais, EEPU Illberg - MULHOUSE 3**

- un poste en maternelle
- un poste en élémentaire
- un poste à 58% (décharge du directeur)

➤ **Formateur départemental maîtrise de la langue - COLMAR**

signé : Anne-Marie Maire

ANNEXE – FICHES DE POSTE

N° 1 - POSTES « UN MAÎTRE DEUX LANGUES » (LCR)

Il s'agit de postes fléchés mixtes (12h français + 12h allemand) : les candidats assureront, sur une seule et même classe, la conduite des activités et de l'enseignement **en allemand et en français** (exemple : lundi : allemand - mardi : français...).

Ce type de poste s'adresse :

- prioritairement aux enseignants n'exerçant pas actuellement dans l'enseignement bilingue.
- aux enseignants qui sont déjà dans l'enseignement bilingue, à la condition d'avoir enseigné cing années au moins dans l'enseignement bilingue paritaire.

Les candidats n'ayant jamais exercé sur un poste bilingue et ayant eu un avis favorable de leur inspecteur de circonscription, seront invités à se présenter devant une commission d'entretien départementale qui évaluera leurs compétences linguistiques. Les candidats ayant déjà exercé sur des postes bilingues sont dispensés de cet entretien. La commission affectera les candidats ayant eu un avis favorable à l'exercice sur un poste Langue et Culture Régionale, en fonction des postes LCR demandés sur la lettre de candidature. Les enseignants affectés dans la voie bilingue sur des postes LCR perçoivent la moitié de la prime bilingue.

Pour tout renseignement complémentaire sur le niveau requis pour ce type de postes, veuillez contacter Mme CARRETERO, chargée de mission pour le suivi du bilinguisme – corinne.carretero@ac-strasbourg.fr

N° 2- ENSEIGNANT DU DISPOSITIF « CP-CE1 dédoublé »

Le maître « CP-CE1 dédoublé » exerce au sein d'une école en REP+ dans une des deux situations suivantes selon le dispositif mis en place dans l'école :

- soit en responsabilité au sein d'une classe de 12 élèves de CP ou de CE1 ;
- soit dans le cadre du fonctionnement dans lequel trois enseignants ont la responsabilité de deux classes de 25 élèves de CP ou de CE1 chacune. Son action est prioritairement centrée sur les enseignements fondamentaux : lire, dire, écrire, compter, respecter autrui ; elle vise à atteindre l'objectif « 100% de réussite ».

Tout professeur des écoles motivé peut se porter candidat, qu'il exerce déjà dans l'école souhaitée ou non. Une expérience du travail au sein du cycle 2 et dans un réseau éducation prioritaire peut constituer un atout.

Compétences

- bonne maîtrise didactique dans les domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération au cycle 2 ;
- bonne connaissance des processus d'apprentissage. ;
- bonne capacité à prendre en compte les besoins divers des élèves, à identifier les obstacles ;
- bonne capacité d'adaptation et de travail en équipe.

Pour information : il est précisé que dans les classes bilingues, le renforcement des enseignants en français sera assuré par un enseignant « plus de maîtres que de classes ».

N° 3- APPUI A LA CONTINUITE PEDAGOGIQUE- EEPU Waltz Colmar

Le poste consiste à accueillir des enfants qui n'ont pas le profil d'élève et qui présentent des troubles du comportement. Ces enfants sont adressés au dispositif par les services de pédopsychiatrie infanto-juvénile et par le pôle ressource de la circonscription de Colmar qui supervise le dispositif.

L'enseignant, de préférence spécialisé, participe par ailleurs aux réunions du pôle ressource et peut être amené à faire des observations dans les classes des écoles de Colmar et alentours.

Compétences

- capacité à analyser les besoins des élèves et à mettre en œuvre des projets personnalisés adaptés à chaque situation ;
- dynamisme, goût du travail en équipe ;
- compétences pédagogiques avérées notamment avec des élèves ayant des profils complexes ;
- écoute et sens du dialogue avec les équipes enseignantes et les familles.

Pour toute question relative à ce poste, prendre contact avec le secrétariat de la circonscription de Colmar

N° 4- CONSEILLER PEDAGOGIQUE

Fonctions à exercer :

- accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, les aider et les conseiller
- apporter son soutien aux candidats au CAFIPEMF et CAPA-SH/CAPPEI
- apporter son aide aux équipes enseignantes (projets d'écoles, contrats de réussite)
- seconder l'IEP dans son rôle d'information et de formation
- assurer des missions pédagogiques
- procéder à des actions d'évaluation
- mettre en œuvre des partenariats

Compétences demandées :

- bonne connaissance de l'institution scolaire, capacité d'analyse et de réflexion
- aptitude à travailler en équipe
- sens de l'écoute et du dialogue
- aptitude à hiérarchiser les tâches
- aptitude à organiser, planifier
- bonne maîtrise de l'outil informatique
- disponibilité

Pour tout renseignement complémentaire concernant les postes de conseiller pédagogique, veuillez contacter l'inspecteur de la circonscription concerné par le poste vacant.

N° 5 - DIRECTEUR D'ECOLE EN RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE RENFORCE

Textes de référence

Les missions du directeur d'école relevant des réseaux REP+ sont définies par :

- la circulaire n° 2014-163 du 1^{er} décembre 2014 relative au référentiel métier des directeurs d'école
- les principes de l'éducation prioritaire : <http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>
- BO spécial n° 7 du 11 décembre 2014

Missions

- Sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription et selon le contrat d'objectifs défini avec les autorités académiques, le directeur d'une école au sein d'un réseau REP+ exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations et compétences à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école du réseau d'éducation prioritaire.
- Il travaille au sein d'une équipe pluri catégorielle 1er et 2nd degrés, anime des réunions, des groupes de travail avec les équipes des écoles et du collège du REP+ avec les partenaires associés.
- Il assure un pilotage pédagogique volontariste au sein de l'équipe pédagogique pour garantir la réussite des actions innovantes et autres dispositifs au service de la réussite scolaire.
- Il apporte une attention particulière à la personnalisation et à la fluidité des parcours, en favorisant la mise en cohérence et l'articulation des différents dispositifs d'aide.
- Il participe aux différentes réunions du comité de pilotage et contribue activement à ses travaux.
- Il participe à l'élaboration des outils de suivi, de pilotage et d'évaluation en relation étroite avec le coordonnateur du réseau.

Compétences et aptitudes requises

Une présence affirmée, une grande disponibilité, des aptitudes au dialogue, des capacités de médiation sont requises compte tenu de la diversité des interlocuteurs et de l'ambition des dispositifs en œuvre sur ces territoires.

Ce poste spécifique nécessite également :

- une connaissance des enjeux et des problématiques de l'éducation prioritaire ;
- une capacité à travailler en équipe et un sens des responsabilités et de l'initiative ;
- un positionnement institutionnel en adéquation avec les responsabilités exercées ;
- une capacité à engager et à accompagner des initiatives pédagogiques collectives ;
- une maîtrise des outils numériques.

N°6- UNITE D'ENSEIGNEMENT AUTISME

L'unité d'enseignement autisme est un dispositif accueillant 7 élèves âgés de trois ans, ayant un diagnostic d'autisme.

L'enseignant :

- pilote le projet de l'UE maternelle et en assure la coordination pédagogique.

- partage avec les autres professionnels de l'établissement médico-social un langage et des outils de réflexion communs.
- transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent.
- réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets.
- favorise l'établissement des relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient.

L'enseignant est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre scolaire et le travail proposé à leur enfant, en dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS. Comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille. Il favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis au même titre que le directeur de l'ESMS ou le psychologue.

Compétences et qualités requises:

- très bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA)
- savoir travailler en équipe, en étroite collaboration avec les services médico-sociaux et de soins
- développer un niveau d'enseignement expert, spécifiquement adapté aux troubles du spectre autistique (TSA)
- assurer le pilotage du projet d'ouverture du dispositif.
- le candidat doit de préférence être titulaire du CAPPEI ou du CAPA-SH.

Références : - 3ème plan autisme

- Instructions ministérielles N° DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13 février 2014 relative à la mise en œuvre des plans régionaux d'action, des créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3ème plan autisme (2013-2017).

- Bulletin Officiel : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=78891

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter madame FORGET, I.E.N. A.S.H., Tél. : 03.89.21.56.88

N° 7- ENSEIGNANT RATTACHE A LA PLATEFORME AUTISME HAUT RHIN

Cadre général

Ce poste s'inscrit dans la mise en place **d'un dispositif souple et modulable** qui doit permettre la **mise en œuvre de parcours individualisés** des élèves dans une perspective de réponses évolutives adaptées à leurs besoins spécifiques.

La classe de l'unité accueille des enfants qui ne sont pas en capacité d'être scolarisés en milieu ordinaire, soit à temps partiel, soit à temps plein et en lien étroit avec la prise en charge médico-sociale. La scolarisation se fait dans le cadre du projet individuel en lien avec la prise en charge de la plateforme et pour une durée déterminée. L'objectif est de rendre la scolarisation à temps plein en milieu ordinaire accessible.

Personnel concerné

Enseignant du premier degré ou du second degré, titulaire du CAPA-SH ou CAPPEI ou du 2CASH.

Missions

Favoriser la scolarisation et la socialisation de l'élève :

L'enseignant responsable de scolarisation contribue à l'inclusion en milieu ordinaire et travaille à renforcer les habiletés sociales et scolaires en :

- mettant en œuvre les activités pédagogiques en lien avec le programme.
- recherchant pour chaque élève les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires et sociaux au sein d'un groupe.
- évaluant finement les compétences des élèves
- mettant en place des adaptations particulières permettant aux élèves d'accéder aux apprentissages, à la communication, à la socialisation et à l'autonomie à travers différents ateliers.

Avec les partenaires il :

- analyse les conditions d'accueil et de scolarisation de chaque élève
- participe aux réunions d'équipe de suivi de scolarisation au sein des écoles
- assure la cohérence et le suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS)
- partage avec les autres professionnels un langage et des outils de réflexion communs
- participe aux réunions de synthèse du dispositif

Compétences attendues

- disposer d'une bonne connaissance des troubles du spectre autistique et des différentes méthodes éducatives recommandées par l'HAS (ABA, TEACCH).
- savoir mettre en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences scolaires attendues.
- avoir connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement des élèves en situation de handicap.
- être capable de travailler en équipe
- avoir une bonne connaissance des modalités possibles de parcours de formation, d'orientation d'un élève en situation de handicap.
- connaître le fonctionnement des dispositifs spécialisés en milieu ordinaire et des établissements médico-sociaux
- connaître les « Recommandations de bonnes pratiques professionnelles relatives à l'Autisme »
- manifester de la souplesse en raison du caractère expérimental du dispositif
- être capable d'analyse réflexive

Spécificité du poste

L'enseignant sera placé sous la double tutelle de l'inspecteur ASH (autorité hiérarchique) et du chef de l'établissement médico-social (autorité fonctionnelle).

Ce poste est rattaché administrativement à l'IME de Bollwiller.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter madame FORGET, I.E.N. A.S.H., Tél. : 03.89.21.56.88

N° 8- ENSEIGNANT REFERENT HANDICAP

L'enseignant spécialisé nommé dans ces fonctions est référent pour chacun des élèves handicapés scolarisés dans un secteur géographiquement déterminé, de l'école maternelle au lycée, y compris dans les établissements spécialisés. Le secteur d'un enseignant-référent couvre plusieurs secteurs de collège.

Mission :

« L'enseignant référent intervient principalement après décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDA). Il tend à assurer la meilleure mise en œuvre possible du projet personnalisé de scolarisation. Dans ce cadre, il assure un suivi du parcours de formation des élèves handicapés scolarisés au sein de son secteur d'intervention, afin de veiller à sa continuité et à sa cohérence. Il assure la coordination des actions de l'équipe de suivi de la scolarisation.

Il favorise l'articulation entre les actions conduites par les équipes pédagogiques des établissements scolaires, des services ou établissements de santé et médico-sociaux, et les autres professionnels intervenant auprès de l'élève, quelle que soit la structure dont ils dépendent. Il favorise les échanges d'informations entre ces partenaires. Il veille notamment à la fluidité des transitions entre les divers types d'établissements que l'élève est amené à fréquenter au long de son parcours. À cet égard, lorsque l'équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) prévoit l'évolution du projet personnalisé de scolarisation vers une formation professionnelle, puis vers une insertion dans la vie active, l'enseignant référent se rapproche de l'instance d'insertion professionnelle des personnes handicapées en vue de favoriser la meilleure transition possible.

L'enseignant référent peut également être amené à intervenir avant décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées notamment dans le cas d'une première scolarisation intervenant avant toute évaluation par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH. L'enseignant référent a dans ce cas un rôle essentiel d'information, de conseil et d'aide, tant auprès des équipes enseignantes que des parents ou représentants légaux de l'enfant. Il doit en effet contribuer, aux côtés des responsables d'établissements scolaires, à l'accueil et à l'information des familles et les aider, si nécessaire, à saisir la MDPH dans les meilleurs délais. En cas de divergences d'appréciation entre une équipe enseignante et une famille sur la nécessité d'une telle saisine, il aide à la recherche de la solution la plus appropriée à la situation de l'élève avec l'appui de l'IEN de circonscription. »

L'horaire du service de l'enseignant référent est annualisé sur la base d'un temps plein de la fonction publique.

Compétences et qualités requises par le candidat :

- bonne connaissance du système éducatif et des structures ASH dont le 2nd degré ;

- aisance relationnelle et capacités de travail en équipe ;
- mobilité et disponibilité ;
- maîtrise de l'outil informatique et des applications courantes (traitement de texte, messagerie électronique) ;
- connaissance du fonctionnement de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ;
- bonne connaissance des adaptations pédagogiques dans le cadre de la scolarisation des élèves handicapés ;
- connaissance des problématiques liées au handicap ;

Conditions de recrutement

Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPA-SH ou 2 CA-SH), quelle que soit l'option.

Les personnels non spécialisés peuvent toutefois se présenter au poste.

Pour plus de renseignements veuillez contacter Madame Nicole Forget, inspectrice en charge de l'ASH, à ce.0680102S@ac-strasbourg.fr

Référence : Arrêté du 17-8-2006 (JO DU 20-8-2006)

N° 9 - COORDONNATEUR POLE INCLUSIF D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISE (PIAL)

Localisation : IEN ASH – 52-54 AVENUE DE LA REPUBLIQUE COLMAR

Définition du poste

Le PIAL est une nouvelle forme d'organisation dont l'objectif est de coordonner les moyens humains en fonction des besoins des élèves en situation de handicap ; d'accompagner les équipes pour identifier les besoins des élèves et mettre en œuvre les réponses adéquates.

Sous l'autorité de l'IEN ASH, le coordonnateur travaillera au sein du Service de l'école inclusive, en partenariat avec les responsables des PIAL du département.

Ses missions s'exercent au sein du service (ex. bureau des AESH) et sur le terrain :

- Participation à l'organisation et à l'animation de l'accompagnement (identification et évaluation fine des besoins des élèves).
- Identification des ressources partenariales mobilisables sur le territoire du PIAL et mise en œuvre du partenariat.
- Assurer le suivi et l'évaluation des PIAL, en concertation avec les responsables des PIAL.
- Formations au plus près des besoins des équipes.
- Contribution à l'activité du service (gestion des AESH, recrutement, etc.)

Compétences et qualités requises par le candidat :

Les candidats doivent :

- Connaître la politique inclusive et les dispositifs en réponse aux élèves en situation de handicap.
- Connaître les réponses mobilisables pour les élèves à besoins éducatifs particuliers
- Avoir d'excellentes compétences relationnelles (accueil, écoute, dialogue, empathie)
- Avoir des capacités organisationnelles et administratives
- Avoir un esprit d'initiative et d'analyse
- Savoir s'exprimer en public avec aisance
- Maîtriser l'usage du numérique
- Faire preuve de disponibilité et d'engagement

Références : BO du 5 juin et vademecum :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142545

Conditions de recrutement :

Il est recommandé aux candidats d'être titulaires d'un CAPASH ou CAPPEI ou CAFIPEMF ou avoir une expérience de l'enseignement auprès d'élèves en situation de handicap.

Contact pour obtenir des informations sur le poste : IEN ASH : 03.89.21.56.88

N° 10- ENSEIGNANT BILINGUE ANGLAIS – EEPU ILLBERG MULHOUSE

L'école primaire de l'Illberg de Mulhouse repose sur le principe d'une coopération étroite entre l'Education Nationale d'une part, pour l'offre pédagogique sur le temps scolaire, et la ville de Mulhouse d'autre part, pour la mise à disposition des infrastructures et le projet éducatif sur les temps périscolaires.

Comme pour toute école publique, les contenus d'enseignement sont ceux prévus par les programmes officiels de l'Education Nationale. Mais l'apprentissage de la langue vivante étrangère est renforcé par un enseignement bilingue en français et en anglais. Les enseignants de l'école sont donc spécialement recrutés pour leurs compétences linguistiques.

Le caractère innovant de cette proposition pédagogique se traduit également par l'impulsion de différents projets, par des choix d'organisations pédagogiques modulables et par l'usage des outils numériques.

L'école fonctionnera sur 9 demi-journées, dont le mercredi matin.

Qualifications requises

- Les candidats devront avoir une excellente maîtrise de l'anglais (certification en langue) ;
- Avoir des connaissances précises en pédagogie et en didactique ;
- Avoir des connaissances précises en pédagogie et en didactique de l'enseignement des langues vivantes ;
- Maîtriser l'usage des outils numériques au service des enseignements ;

Missions

- S'inscrire dans une démarche de projet et construire en équipe le projet pédagogique de cette nouvelle école ;
- Enseigner en français et en anglais les disciplines au programme de l'école primaire ;
- Assurer le suivi du parcours de tous les élèves en prenant en compte leurs antécédents et leurs besoins particuliers ;
- Travailler en équipe ;
- Collaborer avec les partenaires de l'école et en particulier avec la mairie et les parents d'élèves ;

Qualités requises

- La mise en œuvre de ce projet innovant nécessitera une grande disponibilité ;
- Capacités à communiquer et à travailler en équipe avec des partenaires multiples ;
- Capacités à concevoir un enseignement différencié, au sein de classes multi-niveaux ;
- Goût pour l'innovation et la recherche ;
- Sens des responsabilités, savoir gérer les situations sensibles, savoir utiliser les outils de dialogue constructif

N° 11- MAITRE FORMATEUR DEPARTEMENTAL MAITRISE DE LA LANGUE

Descriptif du poste

Le maître formateur départemental maîtrise de la langue exerce ses fonctions à plein temps sous l'autorité de l'adjoint à l'Inspectrice d'Académie en charge du premier degré.

Il s'engage à participer aux formations prévues nationalement et académiquement et s'engage activement dans la mission maîtrise de la langue du Haut Rhin.

Missions du maître formateur maîtrise de la langue :

Premier pôle d'action :

La principale mission du maître formateur départemental maîtrise de la langue est de viser le développement professionnel des professeurs des écoles, par un accompagnement de groupes au plus près des besoins de terrain.

Il est également demandé de parfaire ses compétences en didactique et de participer à la dynamique et la réflexion au niveau départemental dans le domaine de la maîtrise de la langue.

Il s'agit de travailler prioritairement avec des groupes d'enseignants selon différentes modalités : conférences pédagogiques, accompagnement en classe, co intervention, analyse de pratiques, analyse individuelle et/ou collective des difficultés et des réussites des enseignants, ...

Il s'agit d'impulser et suivre les nouvelles mesures ministérielles concernant les fondamentaux en appui aux dispositifs de formation et d'accompagnement conduits par les équipes de circonscription et les formateurs REP+ auprès des élèves en Education prioritaire notamment

Un diagnostic et une feuille de route pourront être formalisés à partir de données tels que l'exploitation des résultats des évaluations nationales CP, CE1 et 6^{ème}, les visites effectuées en classe, les besoins exprimés par les enseignants, les axes de pilotage définis au niveau départemental par l'IEN chargée de mission.

Deuxième pôle d'action :

Ses missions s'inscrivent dans un travail en équipe en collaboration avec **la Ville de Colmar** et les partenaires culturels pour promouvoir la lecture et l'écriture.

Le maître formateur départemental maîtrise de la langue réalise des animations pédagogiques et coordonne la mise en place et le suivi de projets destinés aux équipes pédagogiques à partir d'événements :

- **Printemps de l'écriture** : coordination départementale, participation au comité de pilotage et au jury de délibération ;
- **Défis lecture** : conception et organisation des défis sur les circonscriptions du nord du département (Andolsheim, Ingersheim, Wintzenheim et Colmar), sélection de livres en partenariat avec la ville de Colmar ;
- **Festival du livre de Colmar** : organisation et accompagnement de parcours scolaires, organisation des rencontres scolaires, organisation des concours dans le cadre du festival du livre.
- **Marathon de l'orthographe**

Compétences requises :

- Posséder des compétences didactiques et pédagogiques dans le domaine de la maîtrise de la langue
- Maîtriser les savoirs disciplinaires, les méthodes pour enseigner et les outils
- Savoir travailler de manière collaborative (échanger, mutualiser, partager, ...) avec différents interlocuteurs (groupe académique ou départemental, IEN, conseillers pédagogiques, professeurs des écoles...) et à cette fin maîtriser les outils numériques propres au travail collaboratif
- Être en capacité de gérer et animer un groupe et à cette fin posséder des qualités relationnelles et de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement
- Faire preuve de disponibilité en dehors des horaires habituels de service, notamment le mercredi

Les candidats feront preuve de loyauté et de discrétion professionnelle.

Profil recherché :

- Maître formateur déjà en poste ;
- Conseiller pédagogique qui souhaite augmenter sa valence maîtrise de la langue ;
- Professeur des écoles engagé dans une certification CAFIPEMF de profil littéraire ayant un avis favorable de son IEN et repéré pour ses compétences avérées faisant le choix de s'investir dans la formation adulte.

Diplôme professionnel exigé : CAFIPEMF